

Handicap et accessibilité

Une scolarité adaptée pour un meilleur confort d'étude

Sciences Po souhaite vous assurer le **meilleur déroulement possible de votre scolarité** et **votre intégration dans la vie étudiante**, en vous proposant des **aménagements spécifiques** et en vous aidant dans la **résolution des problèmes** liés à l'accessibilité.

Vous pouvez disposer d'accompagnement si vous êtes **en situation de handicap temporaire ou permanent**, ou **si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant**.

Un service dédié est à votre disposition pour prendre en compte vos besoins, servir d'interface avec les différents services de Sciences Po et vous accompagner dans vos démarches (transports, logements, aide humaine, 3ème année à l'étranger, recherche de stages ou d'emplois, etc.).

Un emploi du temps sur mesure

En fonction de vos besoins et de votre mobilité nos services de planning mettent tout en œuvre pour vous proposer des cours dans des sites adaptés. N'hésitez pas à signaler votre situation

Des interlocuteurs privilégiés pour mieux vous orienter



Claire Secondé

chargée de votre accueil, vous reçoit sur rendez vous au 13 rue de l'Université, 75007 Paris, bureau 054 (sur cour), du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 17 heures 30.

Tél. : +33 1 45 49 51 19

[Courriel](#)

Merci de nous contacter dès le début de votre inscription aux cours, nous **chercherons avec vous la solution la plus adaptée** aux problèmes que vous pourriez rencontrer.





Des réponses adaptées à vos besoins

Pour une pleine participation aux enseignements, plusieurs mesures peuvent être mises en place en fonction des situations individuelles :

Mise à disposition de vacataires ou des assistants de vie universitaire pour faciliter votre vie quotidienne à Sciences Po.

- **Équipements spécifiques et techniques** : une salle de travail libre d'accès au niveau -1 de la bibliothèque de Sciences Po avec des postes informatiques équipés de logiciels spécifiques : reconnaissance vocale, loupes, imprimante braille et classique, scanner pour étudiants malvoyants et non-voyants. Prêt de portables équipés de "Jaws" et d'une plage



braille.

- **Prise de notes** par des étudiants inscrits dans la même année d'études ou copies de **notes de cours** fournies par les enseignants ou camarades de classe.
- **Soutien pédagogique** : en cas de besoin, un soutien pédagogique peut être donné par des étudiants d'un niveau supérieur ou par des enseignants.
- **Aménagement des formations** : sous certaines conditions, la durée et les conditions des études peuvent être adaptées.
- **Aménagement des examens de fin de semestres et de diplôme** : vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques (temps majoré : "tiers temps", présence d'un(e) secrétaire, utilisation d'un ordinateur) qui vous seront réservés tout au long de votre scolarité.
- **Boucles magnétiques** : elles sont installées à différents endroits sur le Campus de Paris et en région. [Pour les localiser vous pouvez consulter la liste des boucles magnétiques](#) et repérer le logo indiquant leur présence.
- **Salles de repos** : mises à votre disposition sur les différents sites du Campus de Paris and en région . [Pour les localiser vous pouvez consulter la liste des salles de repos.](#)

Pour bénéficier de ces aménagements dès votre admission, prenez contact auprès du Pôle Handicap de Sciences Po : [Claire Secondé](#). Vous devez également prendre un rendez-vous, muni de votre dossier médical et de votre carte d'étudiant, à la **Médecine Interuniversitaire de Paris V**, 45 rue des Saints-Pères 76006 Paris (**tél. 01 42 86 21 29**) qui vous délivrera une **attestation obligatoire** à renouveler à chaque rentrée universitaire et à remettre au pôle handicap.

Préparation à L'IELTS : la présentation à l'examen s'adresse aux étudiants de 2^{ème} année et aux M2. Pour les étudiants malvoyants ou aveugles, la demande des sujets adaptés se fait **3 mois** avant la date de l'examen auprès du British Council par le service des langues. Les étudiants sourds peuvent également bénéficier d'aménagements. Contact : [Joanna Starzyk](#) (2ème année) et [Martine Desauguste](#) (Masters).

Concours de l'ENA : pour bénéficier d'un tiers temps ou d'aménagements pour le passage des épreuves, la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) est requise. **Attention !** Cette demande de reconnaissance auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est à prévoir **6 à 8 mois** avant les épreuves.

Un accueil privilégié au CROUS

Les étudiants en situation de handicap (taux d'incapacité reconnu supérieur ou égal à 80%) qui souhaitent demander une chambre au CROUS doivent effectuer deux démarches avant même d'être admis : constituer leur DSE sur leur lieu d'études (Académie de Paris ou autre Académie si un transfert est envisagé) et d'autre part, contacter **Mme Catherine Swiecicki, assistante sociale du CROUS**, chargée du dispositif d'accueil :

Tél. : 01 40 51 35 57 - [Courriel](#)

Ces démarches doivent être faites dès le mois de décembre de l'année avant votre entrée à Sciences Po.

Les appariteurs à votre disposition

Dans tous les bâtiments de Sciences Po (site de Paris) des appariteurs sont disponibles à tout moment pour vous aider dans vos déplacements ou pour d'autres services :

- Entrée du 27 rue Saint-Guillaume : 01 45 49 50 01 ou 01 45 49 50 02
- Entrée du 13 rue de l'Université : 01 45 49 76 40

Responsable de l'accueil, et pour toutes demandes spécifiques : [Stéphane Galoux](#).



Liens utiles

- [Handi U](#) : le portail du ministère de l'Enseignement supérieur dédié au handicap
- [Arpejeh](#) : partenaire de Sciences Po
- [La bibliothèque accessible \(PDF - 958 Ko\)](#) : document d'information de la bibliothèque de Sciences Po.

Un numéro d'urgence est disponible à Sciences Po 24 heures sur 24 :
01 45 49 55 55

Pour en savoir plus